



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	14
Votants	15

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN,

Le 12 février,

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2021/05 -

Date de la convocation municipale : 8 février 2021

OBJET :

*Travaux de proximité :
Mise en sécurité RD 68 d'un mur de soutènement ; aménagements divers (chemin d'accès sortie nord, barrière d'accès au stadium, cerclage d'arbres)*

Présents :

Mmes Régine FARLIN - Mélanie GALVEZ - Karine BOUVET - Véronique LEFUR - Virginie BOCCA - Natacha GRISONI - Sophie KERNEN & MM. Alain GRANDGIRARD - Stéphane LUCIBELLO - Christian DENANS - Alain BROUSSE - Olivier BEDUS - Thierry MOPIN - André BERTERO

Absent non excusé :

M. Jean de PALEVILLE

Monsieur le maire informe le conseil municipal que pour des raisons de sécurité, il conviendrait de procéder à la réfection du mur de soutènement situé face à l'ancienne bibliothèque, celui-ci montrant d'évidents signes d'affaissement. Par ailleurs, il est proposé d'aménager un chemin d'accès en sortie nord du village, en complément aux travaux engagés sur le réseau pluvial par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

En outre, suite à des actes d'incivisme récurrents dans le stadium, la fourniture et l'installation d'une barrière de ville tournante permettrait de réserver l'accès aux seuls piétons et poussettes. Enfin, l'inspection des arbres implantés dans le village, révèle que la pose d'un cerclage en acier doit être envisagée pour 8 d'entre eux en vue de faciliter les soins apportés par les services des espaces verts. Le montant de ces différents projets est estimé à 65 938,56 Euros HT.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Coût HT	Financement	Montant du financement	Taux (en %)
65 938,56 €	Département	46 157,00 €	70 %
	Autofinancement communal	19 781,56 €	30 %
Total H.T 65 938,56 €	Total Financement	65 938,56 €	100 %

Après avoir examiné les devis et le plan de financement ci-dessus, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents et représentés la réalisation de ces projets,
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental des B.D.R. une subvention,
- **FAIT** inscrire au Budget Primitif 2021 les crédits correspondants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire d'AURONS,

André BERTERO

